

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 avril 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 02-01 du 15 avril 2021

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES ET AUX RÉSIDENCES D'ÉCRIVAINS – CONVENTIONS ET AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n°2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien des artistes à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°2-2 du 11 février 2021 relative aux subventions de fonctionnement à des organismes culturels et à des collectivités territoriales au titre de 2021,

Vu les conventions et leurs avenants avec les associations « Maison populaire pour la culture et les loisirs », « Les laboratoires d'Aubervilliers » et le « CNEAI = Centre national édition art et image »,

Vu la demande de subvention de la Société « Galapiat cirque »,

Vu les demandes de subvention des communes de Noisy-le-Sec et de Rosny-sous-Bois,

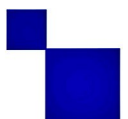
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux écrivain-e-s suivant-e-s pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon la formule « Écrivain-e-s en Seine-Saint-Denis » une bourse de :

- 15 000 euros à Mme Lucie Vérot,
- 15 000 euros à Mme Sandra Reinflet,
- 15 000 euros à Mme Kei Lam,
- 15 000 euros à M. Jean-Michel Masson (dit Nylso),
- 12 596 euros à M. Makenzy Orcel ;

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2021 :



- 10 000 euros à l'association « La Rousse » au titre de la résidence de Nathalie Bensard au Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec,
- 20 000 euros à l'association « Cie Was is tdas » au titre de la résidence de Jörg Müller à la Maison des jonglages à La Courneuve,
- 15 000 euros à l'association « L'Immédiat » au titre de la résidence de Camille Boitel au Pavillon à Romainville et au Samovar à Bagnolet,
- 20 000 euros à la société « Galapiat cirque » au titre de la résidence de Sébastien Wojdan au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve,
- 20 000 euros à l'association « La Soupe » au titre de la résidence de Yseult Welschinger et Eric Domenicone au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve,
- 20 000 euros à l'association « La Grive » au titre de la résidence de Bastien Lefèvre et Clémentine Maubon au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 20 000 euros à l'association « Compagnie Art-Track » au titre de la résidence de Melina Boubetra au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 20 000 euros à l'association « Lebeau & associés » au titre de la résidence de Clédat & Petitpierre au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France,
- 10 000 euros à l'association « Les Laboratoires d'Aubervilliers » au titre de la résidence d'Ondine Cloez à Aubervilliers,
- 18 000 euros à l'association « DK 59 » au titre de la résidence de Gilles Verièpe au Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec,
- 15 000 euros à l'association « Hime » au titre de la résidence de Kari Ito au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin,
- 15 000 euros à l'association « Man Drake » au titre de la résidence de Tomeo Verges au théâtre du Colombier à Bagnolet,
- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois au titre de la résidence de Jeanne Frankel et Cosme Castro au Théâtre Georges Simenon à Rosny-sous-Bois,
- 13 000 euros à l'association « Maison Populaire pour la Culture et les Loisirs » au titre de la résidence de Lou Masduraud à Montreuil,
- 15 000 euros à l'association « CNEAI = Centre national édition art et image » au titre de la résidence de Yan Tomaszewski à Pantin,
- 15 000 euros à la commune de Noisy-le-Sec au titre de la résidence d'artiste à la Galerie, centre d'art contemporain,
- 20 000 euros à l'association « Le 6B » au titre de la résidence partagée avec « le Collectif MU »,
- 5 000 euros à l'association « Les Forces Majeures » au titre du soutien aux pratiques amateurs ;

- APPROUVE les conventions, dont projet ci-annexés, à conclure respectivement avec mesdames Kei Lam, Sandra Reinflet et Lucie Verot et messieurs Makenzy Orcel et Jean-Michel Masson (dit Nylso) ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations « Maison Populaire pour la Culture et les Loisirs », « Les laboratoires d'Aubervilliers », et « CNEAI = Centre national édition art et image » ;

- APPROUVE la convention triennale, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Le 6B » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Grandin

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.